**Modèle de CDI**

**Agent de maitrise / cadre**

**Temps partiel**

**Avertissement**

La Fédération Nationale de l’Habillement vous informe sur la législation sociale.

Ces textes ont un caractère indicatif et non-exhaustif : ils relèvent, en effet, exclusivement de l'information juridique à but documentaire et ne traite pas tous les cas particuliers. Vous êtes responsable de la consultation, de l'utilisation et de l'interprétation de la documentation fournie qui ne vous dispense ni de votre obligation de vous informer par vous-même ni de recourir aux conseils personnalisés d’un professionnel du droit.

**Nous vous remercions de toujours nous transmettre ces modèles avant transmission au salarié pour relecture attentive.**

**Entre les soussignés** :

L’entreprise <…………….>,

Adresse : <…………..>

Représentée par M <……………..> agissant en qualité de <indiquer ses fonctions>

D’une part,

**et**

M <……………..>

Né(e) le <…………>, à <………..>, domicilié(e) à <……..>

Nationalité : <…………….>

No du titre autorisant à travailler : <…………………>

No d'immatriculation à la Sécurité sociale : <>

D’autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. **Engagement**

Le présent contrat est un contrat à durée indéterminée qui prendra effet à compter du <date> à <heure>.

La déclaration préalable à votre embauche est effectuée à l’Urssaf de ………………..

1. **Convention collective applicable**

Sous réserve d'un changement d'activité ou de toute autre situation entraînant leur remise en cause, le présent contrat est régi par les dispositions de la convention collective nationale du commerce de détail de l’habillement et des articles textiles n°3241 <le cas échéant : et/ou de l'accord applicable dans l'entreprise>.

1. **Période d’essai**

**- Au choix -**

* *S’il n’y a pas de période d’essai*

Le présent contrat est conclu sans période d’essai.

* *S’il y a une période d’essai*

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de <trois mois pour les agents de maîtrise A1, A2 ou B **OU** 4 mois pour les cadres C ou D>, qui expirera le < date >.

La période d’essai pourra être renouvelée une fois pour une durée de deux mois. Le renouvellement devra être formalisé par écrit par un accord exprès des deux parties au moins trois jours ouvrables avant la fin de la période d’essai initiale.

Au cours de la période d’essai, chacune des parties peut rompre le contrat de travail sans indemnité en respectant le délai de prévenance prévu par la convention collective.

La rupture de la période d’essai, quel qu’en soit l’auteur, est notifiée par lettre recommandée avec demande d’avis de réception ou par lettre remise en main propre contre récépissé.

Pour la détermination de la durée du délai de prévenance, il est tenu compte de la présence effective du salarié pendant la période d’essai, à l’exclusion des périodes de suspension de l’exécution du travail.

1. **Emploi et qualification**

*M ……………….* est engagé(e) en qualité de <nom de l’emploi >, correspondant à la catégorie [choisir : <A1 - A2 - B> de statut agent de maîtrise ou <C - D> de statut <cadre>] de l’accord du 12 octobre 2006 sur les classifications professionnelles prévues par la convention collective du commerce de détail de l’habillement et des articles textiles (n°3241). Elle pourra être modifiée par l’entreprise en cas de révision de cet accord de branche des classifications professionnelles.

*M …………………* exercera notamment les fonctions suivantes : < indiquer l’ensemble des tâches effectuées ou pouvant être effectuées par le salarié en respectant les attributions définies pour chaque catégorie par l’accord du 12 octobre 2006 >.

|  |
| --- |
| ***Exemple pour un chef de magasin, agent de maîtrise catégorie A1******Management****Mise en place de l’organisation du travail sur le point de vente : gestion administrative du personnel (établissement des plannings, gestion du temps de travail, etc.) et coordination et contrôle des activités de chaque collaborateur**Animation, coordination, contrôle et gestion de l’équipe de vente : instaurer une politique de communication à l’égard de l’équipe, mobiliser et motiver l’équipe autour d’objectifs, identifier et gérer les conflits au sein de l’équipe, apporter une solution à un conflit entre un vendeur et un client, faire remonter auprès de la direction les éventuelles fautes ou insuffisances du personnel, transmettre des demandes individuelles ou collectives à la hiérarchie**Développement des compétences des collaborateurs : transmettre ses connaissances et son savoir-faire, identifier les lacunes en compétences de ses collaborateurs et proposer des formations ou autres solutions, déléguer ses activités de façon pertinente et contrôler leur réalisation****Commercial*** *Accueil et conseil de la clientèle**Encaissement des achats : <préciser : remise en banque, etc.>**Gérer les réclamations des clients et autres difficultés en fonction des consignes reçues**Animation de l’espace de vente : assurer et superviser la présentation et le rangement des articles, mettre en œuvre les animations et les promotions en fonction des règles et consignes de merchandising, réalisation de la vitrine****Gestion*** *Effectuer les commandes de réassortiment après validation auprès de la direction**Réceptionner les marchandises (vérification quantitative et qualitative, etc.)**Stocker les marchandises livrées et assurer le rangement des produits en réserve ou en magasin**Assurer le suivi et la vérification de l’état des stocks des marchandises et signaler toute anomalie (démarque inconnue)**Assurer la gestion administrative courante du point de vente : classement des documents administratifs, collecte des informations nécessaire à l’établissement de la paie des salariés, assurer les liens entre la direction et le point de vente, etc.* |

Ces attributions ne présentent pas un caractère exhaustif. *M …………………* pourra ainsi être affecté(e) à l’ensemble des fonctions relevant de sa qualification.

En outre, les fonctions confiées à *M ……………….* sont par nature évolutives. Elles pourront nécessiter des adaptations liées aux évolutions économiques, commerciales et techniques.

*Attention à la catégorie attribuée au salarié !*

*La réalisation des achats de marchandises correspond à l’emploi de responsable de magasin, agent de maîtrise, assimilé cadre, de catégorie plus élevée dans les grilles de classification (B). Le recrutement des collaborateurs et la responsabilité de la définition de la stratégie commerciale du point de vente correspondent à l’emploi de directeur de magasin, cadre, catégorie C.*

1. **Durée du travail**

***Vous avez le choix entre fixer une durée hebdomadaire de travail (A) ou fixer une durée mensuelle de travail (B).***

1. ***Durée hebdomadaire de travail***

***La durée hebdomadaire minimale est égale à 24 heures (1.) sauf exceptions (2.)***

1. ***Si la durée hebdomadaire est ≥ 24 heures :***

M <…………> est engagé(e) pour une durée hebdomadaire de <……………> heures, réparties de la manière suivante :

***Au choix :***

1. ***Horaires non définis dans le contrat***

***Elément répétable autant que de besoin :***

* <jour de la semaine> : <………..> heures
* <jour de la semaine> : <………..> heures
* …..

Les horaires de travail pour chaque journée travaillée seront communiqués à M <…………..> par écrit selon les modalités suivantes : *<Indiquez les modalités suivant lesquelles les horaires sont communiqués au salarié, par exemple planning communiqué par période de… semaines avec un délai de prévenance de … jours – pas de délai légal, il est conseillé de respecter au* moins 7 jours).

***OU***

1. ***Horaires définis dans le contrat***

***Elément répétable autant que de besoin :***

* <Jour de la semaine> : de <…….> heures à <…….> heures et de <…..> heures à <……..> heures
* <Jour de la semaine> : de <…….> heures à <…….> heures et de <…..> heures à <……..> heures
* …..

***-Fin de choix-***

1. ***Si la durée hebdomadaire est ˂ 24 heures :***

En raison de contraintes personnelles exposées par courrier motivé du <………….> **OU**Suite à la demande exposée par courrier motivé du <……………….> de cumuler son activité avec un autre contrat de travail à temps partiel **OU**Etant étudiant(e) et âgé(e) de moins de 26 ans[[1]](#footnote-1), M <………………..> est engagé(e) pour *<*une durée hebdomadaire de <……………..> heures, réparties de la manière suivante :

***Au choix :***

1. ***Horaires non définis dans le contrat***

***à*** *Attention : dans cette hypothèse, les horaires du salarié doivent être regroupés sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes.*

***Elément répétable autant que de besoin :***

* <Jour de la semaine> : <…………..> heures
* <Jour de la semaine> : <…………..> heures
* …..

Les horaires de travail pour chaque journée travaillée seront communiqués à M <……………> par écrit selon les modalités suivantes : *<Indiquez les modalités suivant lesquelles les horaires sont communiqués au salarié, par exemple planning communiqué par période de… semaines avec un délai de prévenance de … jours – pas de délai légal, il est conseillé de respecter au* moins 7 jours).

**OU**

1. ***Horaires définis dans le contrat***
* *Attention : les horaires du salarié doivent être regroupés sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes.*

***Elément répétable autant que de besoin :***

* <jour de la semaine> : de <……….> heures à <………> heures et de <……..> heures à <…….> heures
* <jour de la semaine> : de <……….> heures à <………> heures et de <……..> heures à <…….> heures
* …..

***-Fin de choix-***

1. **Durée mensuelle**

***La durée mensuelle minimale est égale à 104 heures (1.) sauf exceptions (2.)***

1. ***Si la durée mensuelle est ≥ 104 heures :***

***Au choix :***

1. ***Horaires non définis dans le contrat***

M <………..> est engagé(e) pour une durée mensuelle de <…………> heures, réparties de la manière suivante :

*Elément répétable autant que de besoin :*

* <Première semaine > : <…………..> heures
* <Deuxième semaine> : <………….> heures
* …

Les horaires de travail pour chaque journée travaillée seront communiqués à M<> ar écrit selon les modalités suivantes : *<Indiquez les modalités suivant lesquelles les horaires sont communiqués au salarié, par exemple planning communiqué par période de… semaines avec un délai de prévenance de … jours – pas de délai légal, il est conseillé de respecter au* moins 7 jours).

**OU**

1. ***Horaires définis dans le contrat***

M <……..> est engagé(e) pour une durée mensuelle de <………….> heures, réparties de la manière suivante :

*Elément répétable autant que de besoin :*

Première semaine :

- <jour de la semaine> : de <…….> heures à <…….> heures et de <……> heures à <….> heures

- <jour de la semaine> de <……….> heures à <……> heures et de <…..> heures à <.> heures

- …..

Deuxième semaine :

- <jour de la semaine> : de <…….> heures à <……..> heures et de <…..> heures à <…> heures

- <jour de la semaine> de <……..> heures à <……..> heures et de <…….> heures à <…..> heures

- …..

1. ***Si la durée mensuelle est < 104 heures :***

En raison de contraintes personnelles exposées par courrier motivé du <……….> ***OU*** Suite à la demande exposée par courrier motivé du <> de cumuler son activité avec un autre contrat de travail à temps partiel ***OU*** Etant étudiant(e) et âgé(e) de moins de 26 ans[[2]](#footnote-2) ……….

***Au choix :***

1. ***Horaires non définis dans le contrat***

*à Attention : dans cette hypothèse, les horaires du salarié doivent être regroupés sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes.*

…… M <…………> est engagé(e) pour une durée mensuelle de <………….> heures, réparties de la manière suivante :

*Elément répétable autant que de besoin :*

* <Première semaine > : <………….> heures[[3]](#footnote-3)
* <Deuxième semaine> : <………..> heures
* …..

Les horaires de travail pour chaque journée travaillée seront communiqués à M<> par écrit selon les modalités suivantes : *<Indiquez les modalités suivant lesquelles les horaires sont communiqués au salarié, par exemple planning communiqué par période de… semaines avec un délai de prévenance de … jours – pas de délai légal, il est conseillé de respecter au* moins 7 jours).

***OU***

1. ***Horaires définis dans le contrat***

*à Attention : dans cette hypothèse, les horaires du salarié doivent être regroupés sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes.*

… M <………..> est engagé(e) pour une durée mensuelle de <………> heures, réparties de la manière suivante :

***Elément répétable autant que de besoin :***

Première semaine :

- <jour de la semaine> : de <> heures à <> heures et de <> heures à <> heures

- <jour de la semaine> de <> heures à <> heures et de <> heures à <> heures

- …………

Deuxième semaine :

- <jour de la semaine> : de <> heures à <> heures et de <> heures à <> heures

- <jour de la semaine> de <> heures à <> heures et de <> heures à <> heures

- …………

***- Fin de choix -***

La journée de travail ne pourra être inférieure à 2 heures de travail continu et ne pourra comporter, outre les temps de pause rémunérés ou non, plus d'une coupure, laquelle ne pourra être supérieure à 2 heures.

La répartition de la durée de travail de M <……..> pourra être modifiée dans les cas suivants : *(Indiquer la liste exhaustive des situations pouvant donner lieu à modification de la répartition de la durée du travail prévue : absence d’un salarié ou du dirigeant, formation, modification des horaires d'ouverture, accroissement temporaire d’activité, etc).*

Dans ces cas, la répartition de la durée du travail de M<>sera modifiée comme suit : <> *(Indiquer si certains jours non travaillés peuvent le devenir et les plages horaires possibles pour les modifications, exemple :*

* *Une répartition de la durée du travail sur tous les jours ouvrables et toutes plages horaires sans aucune restriction ;*
* *une répartition de la durée du travail sur tous les jours ouvrables à l’exception des jours (ou demi-journées et/ou plages horaires) suivants <> ;*
* *Une répartition de la durée du travail sur tous les jours ouvrables et toutes les plages horaires sous réserve que la durée journalière ne soit pas inférieure à <> heures ;*
* *Une répartition de la durée du travail sur tous les jours ouvrables, à l’exception des jours (ou demi-journées et/ou plages horaires suivantes <>) suivants :<> sous réserve que la durée journalière n’excède pas <……….> heures ou sous réserve que la durée journalière ne soit pas inférieure à <………> heures)..*

Lorsque surviendra l'une des circonstances autorisant une nouvelle répartition, les conditions de cette modification seront notifiées à M <…………> 7 jours ouvrés au moins avant la date à laquelle elle doit avoir lieu.

Cette notification sera faite par lettre recommandée avec avis de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge.

***Si les horaires journaliers ont été indiqués dans le contrat et non pas remis sous forme de plannings :***

Les horaires journaliers indiqués à l’article 8 sont modifiables dans les mêmes conditions que la répartition de la durée du travail.

***- Fin de choix –***

En fonction des nécessités de service, il pourra être demandé à M <……………..> d'effectuer des heures complémentaires dans la limite d’un tiers de la durée <préciser : hebdomadaire ou mensuelle> prévue au contrat.

Les heures complémentaires effectuées dans la limite de 10 % de la durée contractuellement prévue donnent lieu à une majoration de salaire de 10%.

Les heures complémentaires effectuées au-delà du dixième et jusqu’à un tiers de la durée contractuelle donnent lieu à une majoration de salaire de 25%.

Lorsque des heures complémentaires sont demandées, l’employeur devra respecter, sauf accord du salarié, un délai de prévenance de 5 jours ouvrés. Ce délai pourra être réduit à 3 jours ouvrés en cas de circonstances exceptionnelles non prévisibles.

M <……………> s'engage à effectuer ces heures complémentaires dans le cadre ainsi défini. Tout refus de sa part pourra être sanctionné, voire constituer un motif de licenciement.

M ……………………. pourra être amené(e) à travailler les jours fériés dans le respect des dispositions conventionnelles et le dimanche si l’entreprise ……………….. est titulaire de dérogations au repos dominical.

1. **Rémunération**

*M …………………* percevra une rémunération mensuelle brute de …………………………. € pour la durée du travail prévue au 5).

A cette rémunération s'ajouteront les éléments suivants : <préciser la nature et les modalités de calcul des éventuels accessoires de la rémunération : prime d'ancienneté, commission, prime de vacances, prime de treizième mois, etc.>.

*Exemple :*

***Participation au chiffre d’affaires du magasin***

*M…………………………………..* aura droit à une participation mensuelle de <pourcentage %> sur le chiffre d’affaires hors taxes réalisé au cours du mois précédent dans le magasin dont il/elle a la responsabilité et dans lequel il/elle est affecté€, déduction faite des règlements impayés au détriment de l’entreprise.

Cette participation sera calculée au prorata du temps de travail effectué, en cas d’arrivée ou de départ du salarié en cours de mois ou en cas d’absence.

Cet avantage entrera en vigueur à partir du <Date>.

La participation sera révisée <prévoir la périodicité : mensuel, trimestriel, annuel…> par la société en concertation avec M………………. et fixés par avenant au contrat de travail, en cas notamment d’évolution de l’activité du magasin, de mutation dans un autre magasin de l’entreprise, etc.

***Objectifs à réaliser sur le Chiffre d’affaires du magasin***

En sus de la participation au chiffre d’affaires réalisé par le magasin, *M ………………………* s’engage à la réalisation d’un chiffre d’affaires magasin mensuel (ou périodicité différente) hors taxes, déduction faite des règlements impayés au détriment de l’établissement d’un montant de : ………………. € ; Ce chiffre sera révisé *[périodiquement, chaque année, semestre, trimestre, mois, semaine, au choix]* après accord des parties et fixé par avenant au présent contrat.

M………………. percevra une prime mensuelle (ou périodicité différente) en fonction du pourcentage de l’objectif réalisé par le magasin sur le mois précédent calculée comme suit :

100 %de l’objectif prime = ……………..€

105% de l’objectif prime = …………..…€

110 %de l’objectif prime =……..………€

+ de 110% de l’objectif prime = ………..€

1. **Lieu de travail**

**- Au choix –**

*M …………………….* exercera ses fonctions à <préciser lieu de travail et adresse>.

Tout changement de ce lieu de travail au sein du même secteur géographique ne constitue pas une modification du contrat de travail.

**OU**

Clause de mobilité

M……………….exercera ses fonctions dans les locaux (ou établissement, magasin, siège…) de l’entreprise situés à <>.

Si la société appartient à un groupe ajouter :

M………………. pourra être mis à disposition de manière temporaire dans un établissement existant ou futur appartenant à une société du groupe <> (ou à une société de la même enseigne commerciale : …) situé dans la zone géographique suivante : <>.

En cas de besoins justifiés notamment par l'évolution de ses activités ou de son organisation, et plus généralement par la bonne marche de l'entreprise, l’entreprise ……………….. se réserve le droit d’affecter M………………. dans l'un quelconque de ses établissements actuels et/ ou futurs implantés dans la zone géographique suivante : <indiquez précisément la zone dans laquelle peut être imposée la mobilité (cette zone peut s'étendre à plusieurs départements, régions, à la France entière, à d'autres pays, etc.)[[4]](#footnote-4)>

Ces mutations pourront éventuellement entraîner un partage quotidien, hebdomadaire ou mensuel du temps de travail entre différents établissements.

Monsieur (ou Madame) <>pourra être affecté occasionnellement en dehors des limites de la clause de mobilité géographique, à condition que cette affectation soit motivée par l’intérêt de l’entreprise, justifiée par des circonstances exceptionnelles et que le salarié soit informé préalablement dans un délai raisonnable du caractère temporaire de l’affectation et de sa durée prévisible.

Eventuellement le cas échéant :

Pour pallier les sujétions inhérentes à ce changement de résidence, l'entreprise (ou la Société) < > accordera à M………………. les avantages suivants : <prise en charge des frais de déplacement, de déménagement, de double résidence, etc.>. En cas de mise en œuvre de la présence clause, M………………. sera informé(e) <nombre de jours, semaines ou mois> avant son affectation effective dans son nouveau lieu de travail.

1. **Congés payés**

M………………. aura droit aux congés payés dans les conditions prévues par le code du travail et par la convention collective.

La date de ces congés est déterminée par accord entre la direction et *M ……………..* compte tenu des nécessités du service.

1. **Retraite complémentaire – Prévoyance - Mutuelle**

M……………….sera affilié(e) à la (ou aux) caisse(s) de retraite complémentaire dont relève l'entreprise : <Nom et adresse des caisses>.

*Eventuellement : M ……………………. sera affilié(e) par extension (article 36, Annexe 1, Conv.14 mars 1974) au régime de retraite des cadres.*

*M …………………….* sera affilié(e) au régime de prévoyance géré par <Nom et adresse de l'organisme>) et au régime de frais de santé géré par <Nom et adresse de l'organisme>.

1. **Obligations professionnelles**

*M …………………….* sera tenu(e) d'observer les dispositions réglementant les conditions de travail applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise, ainsi que les règles générales concernant la discipline et la sécurité du travail <Eventuellement, si c’est le cas : *telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur de l'entreprise qui a été communiqué à M ……………….*>.

*M …………………….* s'engage par ailleurs :

—   à se conformer aux directives, instructions et circulaires émanant de la direction ou de son représentant ;

* à veiller à ce que l’espace de vente soit conforme au niveau du rangement, de la propreté et de la sécurité des personnes et des biens ;
* à s’assurer de la bonne tenue des vendeurs et de l’accueil auprès de la clientèle ;
* à signaler en fonction des procédures en vigueur tous dysfonctionnements sur la surface de vente pouvant nuire à la sécurité des personnes et de biens ;
* à ne pas emporter objets ou produits appartenant à l’entreprise sauf accord du responsable hiérarchique ou selon la procédure décrite dans la note de service n°<> ;
* à adopter une tenue adaptée au style du magasin et aux produits vendus (éventuellement : *ou à porter la tenue vestimentaire imposée par la direction*) ;

—   à assister aux réunions commerciales ou aux sessions de formations auxquelles il (ou elle) sera convoqué(e), sur demande de la Direction ;

—   à observer une discrétion professionnelle absolue pour tout ce qui concerne les faits ou informations dont il aura connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ; Il s’engage à ne pas réaliser de copies sans autorisation, ni transmettre à un tiers les documents ou fichiers informatiques dont il (ou elle) a communication dans le cadre de son travail ;

—   à ne pas exercer d'activité professionnelle complémentaire de quelque nature que ce soit sans autorisation expresse de l'entreprise ;

—   à informer immédiatement la société [dénomination sociale de la société] en cas d'absence quel que soit le motif et à produire dans les 48 heures les justificatifs appropriés ;

—   à faire connaître sans délai tout changement dans sa situation personnelle (domicile,...) ;

—   à se soumettre, avant l'expiration de la période d'essai, à la visite médicale d'embauche conformément aux dispositions de l'article R. 4624-10 du Code du travail.

*M …………………….* déclare être libre de tout engagement et n’être lié(e) par aucune clause de non-concurrence avec un précédent employeur.

1. **Rupture du contrat de travail (hors période d’essai)**

Après la période d’essai, le présent contrat pourra être rompu à l’initiative du salarié ou de l’employeur. Dans l’un ou l’autre cas, un préavis devra être respecté conformément aux dispositions conventionnelles.

1. **Clause de non-concurrence (*facultative*)**

Compte tenu de ses fonctions de <> et des <> (*exemple : informations stratégiques de nature économique, commerciale ou technique auxquelles il (ou elle) a accès ; liens privilégiés développés avec notre clientèle*), *M ……………….* s’engage, postérieurement à la rupture de son contrat de travail qu’elle qu’en soit la cause, à ne pas exercer directement ou indirectement de fonctions similaires ou concurrentes de celles exercées au sein de l’entreprise.

Il (ou elle) s’engage donc à ne pas travailler en qualité de salarié(e) ou de non-salarié(e) pour une entreprise concurrente <*préciser le type d’entreprise*> et à ne pas créer, directement ou indirectement par personne interposée, d’entreprise ayant des activités concurrentes ou similaires à celles de la société <*dénomination sociale*>, c'est-à-dire <*activités concernées :…>.*

Cette interdiction de concurrence est applicable pendant une durée de < *… mois ou … ans* > et limitée à la zone géographique constituée par <définir précisément la zone géographique, par exemple une ville, un département, une région, etc.*>.*

Elle s'appliquera quelle que soit la nature et le motif de la rupture du contrat y compris pendant la période d'essai.

**OU**

Elle s'appliquera quelle que soit la nature et le motif de la rupture du contrat sauf en cas de <*préciser, exemple : rupture de la période d'essai ; mise et/ou départ à la retraite ; licenciement économique ; licenciement pour inaptitude*>.

En contrepartie de cette obligation de non-concurrence, M………………. percevra ….

*- Soit -*

… à la date de la rupture du contrat de travail, une indemnité forfaitaire brute d’un montant correspondant à <> fois le salaire moyen brut des trois derniers mois ;

*- Soit* -

….à compter de la date de rupture du contrat de travail et pendant la durée d’application de la clause, une indemnité mensuelle brute d’un montant égal à ………… % du salaire brut moyen des trois derniers mois.

*Eventuellement*

L’entreprise …………………… pourra cependant libérer M ………………. de l’interdiction de concurrence – et par là-même, se dégager du paiement de l’indemnité prévue en contrepartie, soit à tout moment au cours de l’exécution du contrat, soit à l’occasion de sa cessation. Dans ce dernier cas, l’entreprise ………………. s’engage à notifier sa décision par lettre recommandée avec AR dans un délai de <> jours suivant la notification de la rupture du contrat, quel qu’en soit l’auteur.

*Eventuellement :*

En cas de violation de cette interdiction, *M …………………….* s’exposera au paiement, par infraction constatée d’une indemnité forfaitaire égale à la rémunération de ses <> derniers mois d’activité sans préjudice du droit pour la société de faire cesser ladite violation par tout moyen et de demander réparation de l’entier préjudice subi.

1. **Entretien sur les perspectives d’évolutions professionnelles**

M……………. est informé qu’il bénéficie, tous les deux ans, d’un entretien sur les perspectives d’évolution professionnelle. Il donnera lieu à la rédaction d’un document dont une copie sera remise à M……………………

Tous les 6 ans, cet entretien professionnel consistera en un état des lieux sur l’évolution des compétences de M……………..

1. **Protection des données personnelles**

Dans le cadre de la gestion du personnel et aux fins du traitement de la paie, l’entreprise est conduite à solliciter des données personnelles concernant M…………………… Ces données font l'objet d'un traitement par l’entreprise représentée par ……………… (prénom et nom) en sa qualité de ………………….. comme étant le responsable de ces traitements.

En signant le contrat, M……………..autorise l’entreprise à collecter, enregistrer et stocker ces données qui ne seront traitées et utilisées que dans la mesure de ce qui est nécessaire à l'exécution du contrat de travail, à l'accomplissement par l’entreprise des obligations qui lui incombent et dans la limite des délais de prescription applicables en matière sociale.

M………………..dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement de ses données ainsi que d'un droit à limitation du traitement de celles-ci.

1. **Dispositions diverses**

*M …………………….* déclare avoir été informé(e) que la convention collective nationale du commerce de détail de l’habillement et des articles textiles (n°3241) est applicable dans l’entreprise < *éventuellement, si c’est le cas* : et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur>.

Fait le …………….., à…………………….. <Lieu et date de conclusion> en deux exemplaires.

Pour l’entreprise (1) Pour le salarié (1)

1. Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».
1. Une copie de la Carte d’étudiant est annexée au présent contrat de travail. [↑](#footnote-ref-1)
2. Une copie de la Carte d’étudiant est annexée au présent contrat de travail. [↑](#footnote-ref-2)
3. Exemple : semaine 1 : 20 heures, semaine 2 : 25 heures, semaine 3 : 30 heures, semaine 4 : 20 heures. La répartition de base de la durée du travail entre les 4 semaines du mois doit se reproduire à l’identique sur chaque mois de l’année. [↑](#footnote-ref-3)
4. La mutation définitive (sans limitation de durée) dans un autre établissement ne peut avoir lieu qu’au sein de la même société. Pour muter un salarié dans une société distincte, même si elle relève du même groupe ou de la même enseigne, vous devez obtenir préalablement l’accord du salarié car il s’agit d’un changement d’employeur. [↑](#footnote-ref-4)